



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 décembre 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 Novembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 16 Décembre 1997

**Convention entre la Ville de Niort et le CNFPT relative au programme
Life sur la mise en place d'indicateurs, de tableaux de bord et d'une
méthode d'évaluation des politiques environnementales des collectivités
locales**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Formulant l'hypothèse que le tableau de bord de suivi des politiques locales en environnement déjà développé autour du CNFPT est transférable à une grande partie des autorités locales européennes, un programme d'expérimentation a été proposé et accepté par l'Union Européenne.

Ce programme, par l'action concrète menée en partenariat entre 31 collectivités locales, l'Union Européenne, l'Ademe, le Ministère de l'Environnement et le CNFPT, doit démontrer cette transférabilité et surtout permettre l'intégration des préoccupations environnementales dans les actions quotidiennes d'aménagement et de gestion du territoire.

Il prévoit la mise en réseau de 31 collectivités locales autour de sessions de formation, de groupes de travail et d'échanges continus sur l'expérimentation conduite.

Il doit se conclure par l'élaboration du tableau de bord validé, accompagné d'une méthodologie de mise en place dans toute collectivité locale européenne, et des outils adaptés.

Le programme Life a été soumis à l'Union Européenne avec l'engagement réciproques sur les plans techniques et financiers entre la Ville de Niort et le CNFPT qui devront être respectés pendant le programme Life.

La convention prévoit notamment le remboursement à la Ville de Niort des frais de déplacement et de temps de travail d'un cadre A pendant la durée du programme

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire à signer la convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD